

# AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 5 772 672 SOIT AU 164, 10<sup>e</sup> RANG

**AVIS PUBLIC**, est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 2 juillet 2019, qui se tiendra à compter de 20 h, à la salle du conseil située au 893, rue Moreau à Wickham, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

Cette demande de dérogation mineure porte sur les éléments suivants :

Bâtiment principal :

- une marge avant donnant sur le 10<sup>e</sup> rang de 7.43 mètres au lieu de celle de 15 mètres prescrite au règlement de zonage.

Bâtiment accessoire : garage

- une marge avant donnant sur le 10<sup>e</sup> rang de 1.58 m au lieu de celle de 15 mètres prescrite au règlement de zonage.

Bâtiment accessoire : remise

- une marge arrière de 0 mètre au lieu de celle de 1.5 mètre prescrite au règlement de zonage.

Au cours de cette séance du conseil, les membres du conseil municipal entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**DONNÉ A WICKHAM CE ONZIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN 2019.**

Réal Dulmaine  
Directeur général et secrétaire-trésorier